

**Avis de concours pour le recrutement
Des professeurs d'enseignement supérieur assistants
Réservés aux fonctionnaires**

L'Université Mohammed Premier Oujda organise, au profit des établissements universitaires, des concours pour le recrutement de trente (30) professeurs d'enseignement supérieur assistants, session du **28/07/2021** dans les spécialités suivantes:

Etablissements universitaires	Spécialités	Nombre
Ecole Supérieure de Technologie Oujda	Génie mécanique-Automatique	01
	Mathématiques appliquées ou Informatique	01
Ecole Nationale de Commerce et de Gestion Oujda	القانون العام باللغة الفرنسية	01
	اللغة العربية	01
Ecole Supérieure d'Education et de Formation Oujda	علوم الحياة والبيئة	01
	جغرافيا طبيعية	01
Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Oujda	اللغة العربية وآدابها: أدب معاصر	01
	الفقه والأصول	01
	علوم التدبير	02
Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales Oujda	قانون خاص	01
	الدراسات الإسلامية : علوم القرآن	01
Faculté Pluridisciplinaire Nador	Literary Studies : الدراسات الإنجليزية	01
	الاقتصاد والتدبير	01
	الرياضيات	02
	الإعلاميات	01
	الدراسات العربية : اللسانيات	01
	الدراسات العربية : شعر قديم	01
	القانون الخاص	01
Faculté des Sciences Oujda	Chimie des Matériaux Inorganiques	02
	Génie Chimique et Procédés	01
	Physique	01
	Ecologie, Animale, Zoologie et Faunistique	01
	Physiologie Végétale	01
	Biologie Cellulaire	01
	Physiologie Animale	01
	Analyse numérique ou maths appliquées	01
	Analyse	01

Sont autorisés à se présenter à ce concours **les fonctionnaires**, titulaires d'un Doctorat ou d'un Doctorat d'Etat ou d'un Diplôme reconnu équivalent, Selon les spécialités mentionnées dans le tableau ci-dessus.

Les candidats intéressés doivent s'inscrire obligatoirement sur le site suivant: econcours.ump.ma, le dernier délai d'inscription sur le site précité et avant le **19/07/2021**.

Les candidats convoqués pour l'épreuve orale s'engagent à déposer les pièces administratives mentionnées en dessous auprès du service des ressources humaines de l'établissement concerné par le concours, avant de passer l'épreuve orale.

- 1- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le chef d'établissement concerné;
- 2- Une (01) copie de la carte d'identité nationale;
- 3- Une (01) copie des diplômes obtenus;
- 4- Une (01) copie de la Décision d'équivalence pour les titulaires des diplômes étrangers;
- 5- Autorisation pour les candidats fonctionnaires;
- 6- Attestation de travail récente.

La liste des candidats admis pour passer l'épreuve orale sera publiée sur le portail de l'emploi public www.emploi-public.ma, et sur le site de l'établissement concernée.

Cette publication sera considérée comme une convocation pour passer l'épreuve orale, et les résultats finaux des concours seront publiés sur le portail et sur le site susmentionné.

Le Concours comprend deux phases:

- 1-Présélection basée sur l'étude des dossiers scientifiques des candidats.
- 2-Entretien oral pour les candidats présélectionnés en présence des membres du jury